

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
HERAULT  
ARRONDISSEMENT  
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 25 janvier 2018**

**Commune de  
PAULHAN**

**N° 2018/01/08**

Date de la convocation	17/ 01/ 2018
	<b><u>Votes</u> : 24</b>
Présents : 23	Pour : 24
Absents : 3	Contre : 0
Représentés : 1	Abstention : 0

L'an deux mille dix huit et le vingt cinq janvier,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elic, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, L'HOTE Valérie, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient Absents : MM. BORGNAT Géraldine, GASC Georges, WEHRMEIJER Patricia.

Procuration : - Mme GASPARD Chantal à Mr ALEIX Bertrand

**Objet** : Adoption d'une convention d'habilitation avec Hérault  
Energies dans le cadre du dispositif des certificats d'énergie

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-17,  
Vu la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005, et plus particulièrement son article 15,

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20180125-2018-01-08-DE  
Date de télétransmission : 31/01/2018  
Date de réception préfecture : 31/01/2018

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, et plus particulièrement son article 78, et ses décrets d'application,

Vu le décret 2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie,

Vu le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux certificats d'économie d'énergie,

Vu le décret n° 2011-1215 du 30 septembre 2011 relatif aux pouvoirs du ministre chargé de l'énergie en matière d'agrément de plans d'actions d'économies d'énergie et de délivrance de certificats d'économies d'énergie,

Vu le décret n° 2012-23 du 6 janvier 2012 relatif aux contrôles et aux sanctions applicables dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie,

Vu le décret n° 2017-690 du 2 Mai 2017 modifiant les dispositions du code de l'énergie relative aux certificats d'économie d'énergie,

Vu la délibération du 9 juillet 2013 relative à la collecte et à la valorisation des certificats d'économies d'énergies,

Vu le projet de convention d'habilitation établi par HERAULT ENERGIES,

**Considérant** la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie dans ses bâtiments et installations techniques, notamment l'éclairage public,

**Considérant** l'intérêt pour la collectivité de se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économies d'énergie

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de convention entre HERAULT ENERGIES et la commune pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie.

**AUTORISE** ainsi le transfert à Hérault Energies des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces C.E.E. auprès de l'acteur le plus offrant.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention d'habilitation avec HERAULT ENERGIES.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire**  
**C. VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20180125-2018-01-08-DE  
Date de télétransmission : 31/01/2018  
Date de réception préfecture : 31/01/2018